



Communauté de Communes

du Pays Sostranien

10, rue Joliot-Curie
23300 - LA SOUTERRAINE
☎ 05 55 63 91 11 - 📠 05 55 63 91 12
Email : infos@cco23.fr
N° SIREN : 242 300 135 00108

Nos références : \\10.10.0.248\comcom\CCPS-2\Administration\Conseils Communautaires\2022\20221130-CC07\DELIBERATIONS\DEL-20221130-01.doc

Objet : CC N°7 20221130

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 30 novembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi trente novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Sostranien s'est réuni en séance ordinaire, à La Souterraine, sur convocation de M. Etienne **LEJEUNE**, Président.

Réf : DEL-20221130-01.doc

Objet : Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle Aquitaine sur l'examen des comptes et de la gestion de la Communauté de communes du Pays-Sostranien et de la communauté de communes Monts-et-Vallées-Ouest-Creuse concernant les exercices 2016 et suivants

Nombre de membres en exercice : **29**

Nombre de présents : **19**

Nombre de Pouvoirs : **6**

Date de convocation : **23/11/2022**

Nombre de votants : **25**

Étaient présents :

Monsieur Bernard **ALLARD**, Monsieur Bernard **AUDOUSSET**, Madame Marie **AUCLAIR-DECOURSIER**, Madame Evelyne **AUGROS**, Madame Geneviève **BARAT**, Monsieur Gérard **CHAPUT**, Monsieur Pierre **COURET**, Monsieur Pierre **DECOURSIER**, Monsieur Jean-Luc **GAZONNAUD**, Madame Brigitte **JAMMOT**, Monsieur Gilles **LAVAUD**, Monsieur Étienne **LEJEUNE**, Monsieur Frédéric **MALFAISAN**, Monsieur Jean-Roland **MATIGOT**, Madame Karine **NADAUD-MONTAGNAC**, Monsieur Jean-Marc **PIOFFRET**, Monsieur Patrice **PIARRAUD**, Madame Josiane **VIGROUX-AUFORT**, Monsieur Sébastien **VITTE**.

Pouvoirs et suppléances :

Monsieur Benoit **BOUDET** donne pouvoir à Madame Evelyne **AUGROS**,
Madame Myriam **BROGNARA** donne pouvoir à Monsieur Pierre **DECOURSIER**,
Monsieur Julien **DELANNE** donne pouvoir à Monsieur Étienne **LEJEUNE**,
Monsieur Patrice **FILLOUX** donne pouvoir à Madame Karine **NADAUD-MONTAGNAC**,
Madame Fabienne **LUGUET** donne pouvoir à Monsieur Bernard **AUDOUSSET**,
Madame Patricia **MOUTAUD** donne pouvoir à Monsieur Sébastien **VITTE**,

Secrétaire de séance :

Après appel à candidature, Madame Evelyne **AUGROS** est élue secrétaire de séance.

Objet : Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle Aquitaine sur l'examen des comptes et de la gestion de la Communauté de communes du Pays-Sostranien et de la communauté de communes Monts-et-Vallées-Ouest-Creuse concernant les exercices 2016 et suivants

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu le Code des juridictions financières et notamment les articles L.211-8 et L.243-6 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays-Sostranien et de la Communauté de Communes Monts-et-Vallées-Ouest-Creuse ;

Vu le rapport d'observations définitives du 24 mai 2022 de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle Aquitaine sur l'examen des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes du Pays-Sostranien et de la Communauté de Communes Monts-et-Vallées-Ouest-Creuse concernant les exercices 2016 et suivants ;

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) Nouvelle Aquitaine a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes du Pays-Sostranien et de la Communauté de Communes Monts-et-Vallées-Ouest-Creuse au cours des exercices 2016 à 2020.

A l'issue de ce contrôle, la CRC a transmis un rapport d'observations définitives à la Communauté de Communes le 13 octobre 2022.

Le rapport d'observations définitives, intégrant les réponses jointes a été communiqué aux conseillers communautaires début novembre 2022.

Conformément à l'article L.243-6 du Code des juridictions financières, ce rapport doit être communiqué à l'assemblée délibérante et donner lieu à un débat.

En conséquence, il est proposé au Conseil communautaire d'acter la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle Aquitaine sur l'examen des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes du Pays-Sostranien et de la Communauté de Communes Monts-et-Vallées-Ouest-Creuse concernant les exercices 2016 et suivants et des débats qui se sont tenus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Prend acte de la présentation faite du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle Aquitaine sur l'examen des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes du Pays-Sostranien et de la Communauté de Communes Monts-et-Vallées-Ouest-Creuse concernant les exercices 2016 et suivants.**
- **Et Autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Publié le : 05/12/2022

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits ;

Et les membres présents ont signé le registre ;

Pour extrait conforme.

Le Président,
M. Etienne LEJEUNE

